Manuel de l'opérateur

OV490EA

Quatre temps • Vilebrequin vertical • Refroidissement par air

Table des matières

	Avis important ! Définitions relatives à la sécurité	ii
I.	Mesures générales de sécurité	1
II.	Comment nous contacter pour entretien ou réparations	3
III.	Caractéristiques de l'huile et du carburant	3
IV.	Avant de faire démarrer votre moteur	4
V.	Démarrage de votre moteur	6
VI.	Arrêt de votre moteur et entreposage de courte durée	10
VII.	Entretien	10
VIII.	Transport du moteur	13
IX.	Entreposage saisonnier	13
X.	Prévention des feux de forêt, de buissons et d'herbe	14
XI.	Périodicité de l'entretien	14
	Énoncé de garantie relatif aux dispositions antipollution de la Californie et de l'EPA aux États-Unis	20
	Garantie du système antipollution	21
	Informations sur la garantie	22

Visitez notre site Web à **www.TecumsehPower.com**

- Enregistrez le moteur Tecumseh
- Conseils d'entretien
- Système de recherche de pièces
- Vêtements Tecumseh super
- Adresse du concessionnaire de service agréé Tecumseh le plus proche

ENTREZ EN SESSION !

181-887-24
(français) 1/01/08

AVIS IMPORTANT !

Définitions relatives à la sécurité

Les passages de ce manuel précédés des mots et graphiques suivants revêtent une importance particulière :

⚠ AVERTISSEMENT

ou

⚠ ADVERTISSEMENT

AVERTISSEMENT indique une situation présentant un danger potentiel et qui, en l'absence d'intervention, pourrait conduire à la mort ou entraîner de graves blessures.

ATTENTION

Indique une situation potentielle qui, si elle n'est pas évitée, pourrait entraîner des dommages à l'équipement ou aux biens.

REMARQUE
Se rapporte à des renseignements importants et figure en italique.

Nous vous recommandons de prendre bonne note des articles présentés aux deux pages suivantes et de porter les équipements de sécurité appropriés.

Avant de vous servir de ce moteur, *il est de votre responsabilité* de lire ce manuel de l'opérateur. Suivez ces règles de base pour votre propre sécurité :

- Conservez ce manuel à portée de la main pour usage futur.
- Lisez-le attentivement et familiarisez-vous avec le fonctionnement et l'entretien du moteur, ses composants et les mesures de sécurité.

Avis concernant les émissions polluantes

REMARQUE
Les moteurs certifiés conformes aux règlements antipollution de la Californie et de l'EPA des États-Unis s'appliquant aux petits équipements tout terrain (SORE ou Small Off Road Equipment) sont également certifiés pour fonctionner avec de l'essence ordinaire sans plomb; ils peuvent être dotés des systèmes antipollution suivants : Modification du moteur (EM) et convertisseur catalytique trifonctionnel (TWC) (le cas échéant).

Comment contacter Tecumseh

Pour un réglage, une réparation ou un service sous garantie non traités dans ce manuel, contactez votre concessionnaire agréé Tecumseh le plus proche. Trouvez leurs coordonnées sur notre site web au www.TecumsehPower.com ou appelez Tecumseh Power Company au +1 (262) 377-2700.

©Protégé par le droit d'auteur 2006
Tecumseh Power Company
Tous droits réservés

I. Mesures générales de sécurité

⚠ AVERTISSEMENT

Avant d'utiliser ce moteur, lisez attentivement le manuel du fabricant d'équipement ainsi que ce manuel de l'opérateur. Autrement, il pourrait y avoir blessures graves ou mortelles. Pour toute question, appelez Tecumseh Power Company au +1 (262) 377-2700 ou visitez le site web www.TecumsehPower.com.

A. Évitez un empoisonnement par le monoxyde de carbone

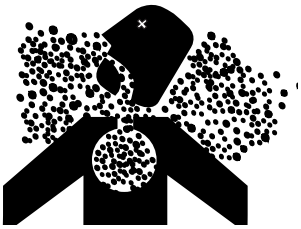

Les gaz d'échappement d'un moteur contiennent du monoxyde de carbone, un gaz mortel. Lorsqu'on en respire, le monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et enfin la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore, sans saveur, qui peut être présent même si vous ne voyez pas ou ne sentez pas de gaz d'échappement. En très peu de temps, la concentration en monoxyde de carbone peut atteindre un niveau mortel et vous pouvez rapidement vous trouver en danger et ne pas pouvoir vous en sortir. En outre, les endroits fermés ou mal ventilés peuvent retenir du monoxyde de carbone à une concentration mortelle pendant des heures ou des jours. Si vous ressentez les symptômes d'un empoisonnement par le monoxyde de carbone, quittez les lieux immédiatement, respirez de l'air frais et CONSULTEZ UN MÉDECIN.

Pour éviter des blessures graves ou mortelles sous l'effet du monoxyde de carbone :

- NE FAITES JAMAIS fonctionner un moteur à l'intérieur. Même si vous essayez d'évacuer les gaz d'échappement du moteur au moyen de ventilateurs ou en ouvrant les fenêtres, la concentration de monoxyde de carbone peut rapidement atteindre un niveau dangereux.
- NE FAITES JAMAIS tourner un moteur dans un endroit mal ventilé ou partiellement fermé, comme une grange, un garage, un sous-sol, un abri d'auto, un dessous de logement ou une fosse.
- N'UTILISEZ JAMAIS un moteur à l'extérieur, lorsqu'il y a un risque d'aspiration des gaz d'échappement dans un bâtiment, par une fenêtre ou une porte.

B. Évitez que l'essence ne prenne feu

Les vapeurs d'essence (carburant) sont très inflammables et peuvent exploser. Les vapeurs de carburant peuvent se répandre et s'enflammer en présence d'une étincelle ou d'une flamme même à une bonne distance du moteur. Pour éviter d'être blessé par un incendie dû au carburant ou d'en mourir, suivez les directives suivantes :

- N'ENTREPOSEZ JAMAIS un moteur avec un réservoir contenant du carburant dans un immeuble où il y a des sources d'inflammation comme un chauffe-eau, une chaufferette, une sécheuse, un moteur électrique, etc.
- NE RETIREZ JAMAIS le bouchon de carburant ou NE FAITES JAMAIS le plein de carburant lorsque le moteur tourne.
- NE DÉMARREZ JAMAIS et NE FAITES JAMAIS FONCTIONNER un moteur avec le bouchon de remplissage de carburant retiré.
- Laissez le moteur refroidir avant de faire le plein.
- NE REMPLISSEZ JAMAIS le réservoir de carburant à l'intérieur. Faites le plein à l'extérieur, dans un endroit bien aéré.
- NE FUMEZ PAS lorsque vous faites le plein.
- Utilisez exclusivement un récipient rouge à ESSENCE approuvé pour entreposer le carburant et le verser dans le réservoir. Tecumseh recommande d'acheter de l'essence en bidons de 9,5 L (2,5 gal US) ou moins. Les petits récipients sont plus faciles à manipuler et permettent d'éviter les déversements pendant que vous faites le plein de carburant.
- NE VERSEZ PAS du carburant à partir du moteur et ne siphonnez pas du carburant par la bouche. Pour vider le réservoir de carburant, consultez les directives de la section « II. Méthode 2 » à la page 13.

C. Supervision par un adulte du fonctionnement, du remplissage en carburant et de l'entretien

Le fabricant peut fournir des informations sur les personnes autorisées à utiliser ce moteur (reportez-vous au manuel du fabricant de l'équipement). Une personne autorisée à utiliser ce moteur n'est pas nécessairement apte à l'utiliser, à l'entretenir ou à faire le plein de carburant en toute sécurité et de manière responsable. Tecumseh donne les conseils suivants :

- Le remplissage de carburant dans ce moteur doit être effectué par un adulte. N'AUTORISEZ JAMAIS un enfant à faire le plein. Consultez les directives de la section « C. Remplissage du réservoir de carburant » à la page 5.
- Seul un adulte est autorisé à effectuer l'entretien de ce moteur. Consultez les directives de la section « VII. Entretien » à la page 10. Un enfant peut être autorisé à effectuer l'entretien uniquement si un adulte a jugé qu'il a l'expérience et les compétences nécessaires pour le faire.
- Le démarrage du moteur doit être effectué par un adulte. Consultez les directives de la section « G. Évitez tout démarrage accidentel » à la page 2. Un enfant peut être autorisé à démarrer le moteur uniquement si un adulte a jugé qu'il a l'expérience et les compétences nécessaires pour le faire.
- Pour éviter toute utilisation non surveillée du moteur, notamment par des enfants, NE LAISSEZ JAMAIS le moteur en fonctionnement sans surveillance.

D. Éloignez-vous des pièces tournantes

NE FAITES JAMAIS FONCTIONNER le moteur avec un arbre de moteur non protégé.

Le fabricant de l'équipement peut relier un pignon et une chaîne ou une poulie et une courroie à l'arbre du moteur. Si ces pièces ne sont pas correctement protégées, ou si vous n'êtes pas sûr qu'elles le soient, N'UTILISEZ PAS votre moteur et contactez le fabricant de l'équipement. Les mains, pieds, cheveux, bijoux, vêtements, etc. peuvent se coincer dans les pièces tournantes et provoquer des blessures graves, voire mortelles. Pour éviter de vous blesser gravement ou mortellement, vérifiez que le carter du volant-moteur soit bien en place. Voir la Figure 1.

E. Ne modifiez pas le moteur

Pour éviter de vous blesser gravement ou mortellement, NE MODIFIEZ le moteur D'AUCUNE façon. Le déréglage du régulateur de régime peut emballer le moteur et le faire fonctionner à des vitesses dangereuses. NE MODIFIEZ JAMAIS les réglages du régulateur de régime effectués en usine.

⚠ AVERTISSEMENT

L'utilisation de ce moteur sur des karts ou mini-motos peut provoquer des blessures graves, voire mortelles. Tecumseh fabrique la gamme de moteurs Power Sport, réservée à de telles applications. Pour de plus amples informations, consultez votre concessionnaire agréé local Tecumseh, en composant le +1 (262) 377-2700 ou visitez le site www.TecumsehPower.com.

F. Évitez brûlures et incendies provoqués par les surfaces chaudes

Le silencieux et autres parties du moteur en fonctionnement deviennent très chauds et le restent une fois le moteur arrêté.

- Pour éviter de graves brûlures par contact, NE FAITES JAMAIS FONCTIONNER le moteur sans le carter du silencieux en place et évitez les zones chaudes du moteur.
- Pour réduire les risques d'incendie, éloignez du silencieux et du moteur les matières combustibles, comme l'herbe et les feuilles. NE FAITES PAS FONCTIONNER le moteur, ne le mettez pas au ralenti et ne le garez pas dans l'herbe haute et sèche ou sur un terrain sec.

G. Évitez tout démarrage accidentel

Pour éviter tout démarrage accidentel lors du travail sur l'équipement, prenez les précautions suivantes :

- Débranchez le fil de bougie et mettez-le à l'écart. Voir la Figure 2.
    - Éloignez le fil de bougie débranché de pièces métalliques qui pourraient être à l'origine de la formation d'un arc électrique.
    - Reliez le fil de bougie à la tige de mise à la terre éventuel. Voir la Figure 3.
- Si le moteur est équipé d'un démarreur électrique, débranchez la batterie à la borne négative d'abord.
- Mettez hors tension tous les interrupteurs du moteur.
- Retirez la clé de contact le cas échéant.

H. Protégez-vous les oreilles

Le bruit du moteur peut provoquer une diminution de l'acuité auditive. Protégez-vous toujours les oreilles lors de l'utilisation d'un moteur.

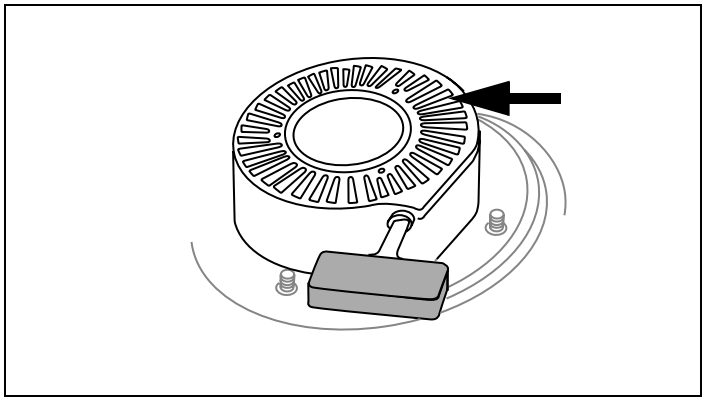

Figure 1. Emplacement type du carter de volant-moteur

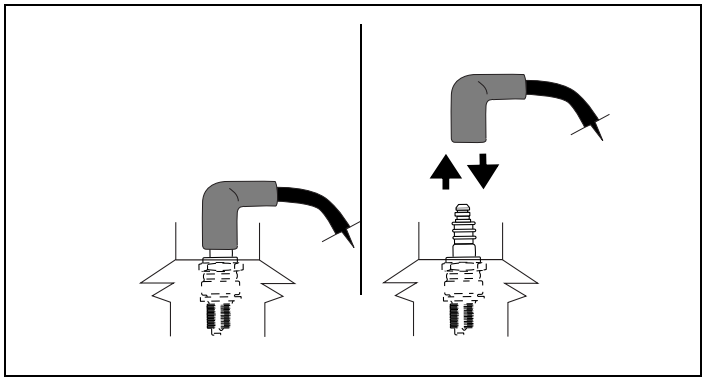

Figure 2. Débranchement/branchement de la bougie

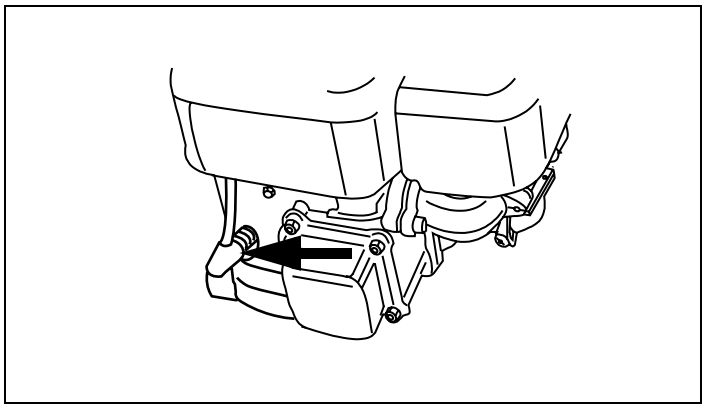

Figure 3. Raccordement typique de bougie

II. Comment nous contacter pour entretien ou réparations

Pour un réglage, une réparation ou un service sous garantie non traités dans ce manuel, contactez votre concessionnaire agréé Tecumseh le plus proche. Trouvez leurs coordonnées sur notre site web au www.TecumsehPower.com ou appelez Tecumseh Power Company au +1 (262) 377-2700.

A. Autocollant d'identification du moteur

Un autocollant d'identification du moteur (voir la Figure 4.) indique le numéro de modèle du moteur, les caractéristiques de celui-ci et la date de fabrication (DOM). Prenez note des renseignements indiqués sur cet autocollant et reportez-les dans les espaces prévus pour usage futur.

B. Manuels du technicien de Tecumseh

Si vous avez des connaissances générales sur les moteurs à combustion interne et que vous désirez réparer ou entretenir votre moteur et/ou vos systèmes antipollution de moteur par vous-même, vous pouvez vous procurer un manuel du technicien auprès de votre concessionnaire agréé Tecumseh. Voir la Figure 5. Ce manuel traite des réparations et réglages que l'on ne trouve pas dans le manuel de l'opérateur; il est destiné aux personnes ayant reçu la formation nécessaire et possédant une expérience suffisante pour bien utiliser les outils. L'entretien des moteurs Tecumseh suppose une bonne connaissance et une bonne application des procédures. Commandez sous le numéro de pièce 695244A pour les modèles OHV.

Tecumseh n'est responsable que du moteur fabriqué par ses soins et installé sur cet équipement motorisé. Pour une réparation ou une intervention sur tout autre composant que le moteur, contactez l'entreprise recommandée par le fabricant de l'équipement.

III. Caractéristiques de l'huile et du carburant

A. Huile

Avec ce moteur, vous devez utiliser une huile détergente propre de qualité supérieure. Pour les huiles moteur recommandées, consultez le Tableau 1.

REMARQUES

Assurez-vous que A.P.I. Service « SL/SJ » soit marqué sur le récipient original.

L'utilisation d'huile multigrade à une température supérieure à 0 °C (32 °F) augmentera la consommation d'huile. On ne recommande pas une huile SAE 10W40.

Le carter d'huile a une capacité de 1,83 L (62 oz ou 3 7/8 pt US) (incluant le filtre à huile).

Le carter d'huile a une capacité de 1,63 L (55 oz ou 3 7/16 pt US) (sans le filtre à huile).

Vous pouvez vous procurer des huiles Tecumseh spécialement formulées auprès de votre concessionnaire agréé Tecumseh.

MODÈLE DE MOTEUR : _____

CARACTÉRIS-TIQUES : _____

DATE DE FABRICATION (DOM.) : _____

Figure 4. Étiquette d'identification du moteur

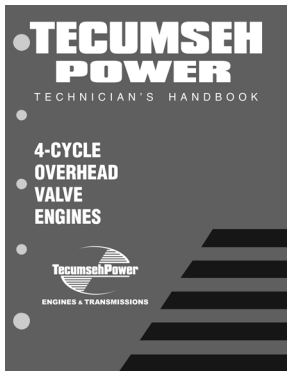

Figure 5. Manuel du technicien

Tableau 1. Huile moteur recommandée

Type d'huile	Température	Huile recommandée
Ordinaire	Au-dessus de 0 °C (32 °F)	Numéro de pièce Tecumseh 730225A OU SAE 30W
Multigrade	-18 °C à 0 °C (0 °F à 32 °F)	Numéro de pièce Tecumseh 730226A OU SAE 5W30 SAE 10W
	En dessous de -18 °C (0 °F)	SAE 0W30

B. Carburant

Utilisez uniquement un carburant ordinaire sans plomb, un supercarburant sans plomb ou un carburant reformulé pour automobile. Vous pouvez utiliser un carburant contenant les substances indiquées dans le Tableau 2.

- N'UTILISEZ PAS de carburant avec plomb.
- Le carburant utilisé doit avoir été acheté récemment et doit être propre. NE VOUS SERVEZ JAMAIS d'un carburant datant de la saison dernière ou entreposé pendant une trop longue période.
- Ne MÉLANGEZ JAMAIS d'huile avec le carburant.
- N'UTILISEZ PAS de carburant contenant du méthanol (alcool de bois).

ATTENTION Il n'est pas recommandé d'utiliser des carburants de remplacement comme le E85 ou le E20 avec les moteurs Tecumseh. Des carburants de remplacement à teneur élevée en alcool risquent de provoquer des démarrages difficiles, un mauvais rendement du moteur et des dommages internes au moteur.

REMARQUE

Des dommages ou des problèmes de rendement qui seraient liés à l'utilisation de carburants autres que ceux énumérés dans les manuels de l'opérateur ne seront pas couverts par la garantie.

Tableau 2. Carburant recommandé

Composant du carburant	Pourcentage
Éthanol	10 %
Essence-alcool (gasohol)	10 %
Éther méthyl-tertiobutylique (MTBE)	15 %
Éther de tertiobutylique et d'éthyle (ETBE)	15 %

IV. Avant de faire démarrer votre moteur

A. Vérification du niveau d'huile

Afin d'éviter d'endommager le moteur, il est important de :

- Vérifiez le niveau d'huile avant chaque usage et toutes les 5 heures de marche, lorsque le moteur est encore chaud. Vérifiez le niveau d'huile plus souvent lorsque le moteur est en rodage.
- Veillez à ce que le niveau d'huile reste entre les repères plein (FULL) et faire l'appoint (ADD) sur la jauge d'huile. Voir la Figure 6.
- Assurez-vous que le bouchon de remplissage d'huile est bien vissé.

REMARQUES

Ne remplissez pas trop par le goulot de remplissage. Autrement, il peut y avoir un entraînement d'huile dans le filtre à air et un mauvais fonctionnement ou endommagement de l'équipement.

Veillez à ce que le niveau d'huile ne descende pas en-dessous du repère faire l'appoint (ADD) sur la jauge d'huile. Autrement, il peut y avoir un mauvais fonctionnement ou endommagement du moteur.

Contactez votre concessionnaire agréé Tecumseh pour l'huile Tecumseh.

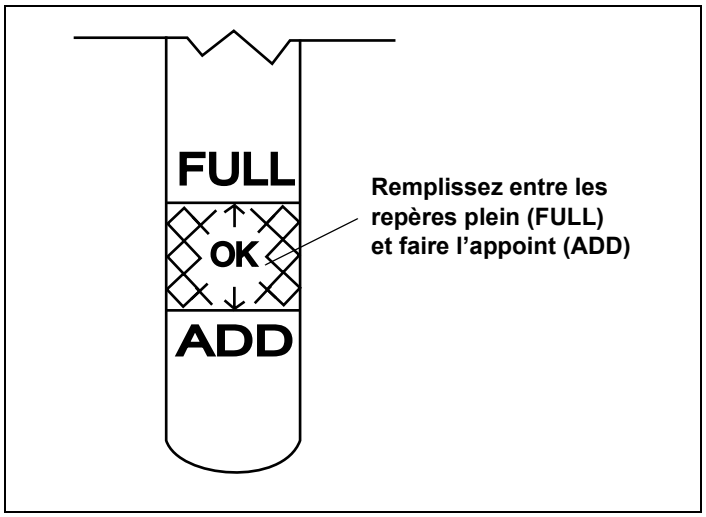

Figure 6. Niveau d'huile moteur

B. Remplissage du carter d'huile

1. Assurez-vous que le moteur est en position verticale et de niveau.
2. Dévissez le bouchon de remplissage et essuyez la jauge d'huile. Voir la Figure 7.
3. Revissez le bouchon sur le goulot de remplissage d'huile. Serrez-le bien.
4. Dévissez le bouchon avec jauge d'huile du goulot de remplissage et sortez-le. Notez le niveau d'huile. Si le niveau indiqué sur la jauge d'huile est en-dessous du repère faire l'appoint (ADD), remplissez doucement jusqu'au repère plein (FULL). Voir la Figure 6.
5. Revissez le bouchon sur le goulot de remplissage d'huile. Serrez-le bien.
6. Essuyez l'huile que vous auriez pu déverser.

C. Remplissage du réservoir de carburant

⚠ ADVERTISSEMENT Le remplissage de carburant dans ce moteur doit être effectué par un adulte. N'AUTORISEZ JAMAIS un enfant à faire le plein. Les vapeurs d'essence (carburant) sont très inflammables et peuvent exploser. Les vapeurs de carburant peuvent se répandre et s'enflammer en présence d'une étincelle ou d'une flamme même à une bonne distance du moteur. Pour éviter d'être blessé par un incendie dû au carburant ou d'en mourir, suivez les directives suivantes :

1. Arrêtez le moteur et laissez-le refroidir avant de faire le plein.
2. Assurez-vous que le moteur est à l'extérieur, dans un endroit bien aéré.
3. Nettoyez autour du bouchon de remplissage de carburant et ôtez ce bouchon.
4. À partir d'un récipient rouge à ESSENCE approuvé, versez doucement le carburant dans le réservoir, en faisant attention de ne pas en renverser. NE REMPLISSEZ PAS trop le réservoir. Laissez suffisamment d'espace dans le réservoir pour que le carburant puisse se dilater sans déborder.
5. Remettez le bouchon en place en le serrant bien et essuyez les traces de carburant déversé avant de faire démarrer le moteur. En cas de déversement de carburant, NE DÉMARREZ PAS le moteur. Éloignez la machine de l'endroit du déversement. Évitez toute source inflammable tant que les vapeurs de carburant n'ont pas disparu.

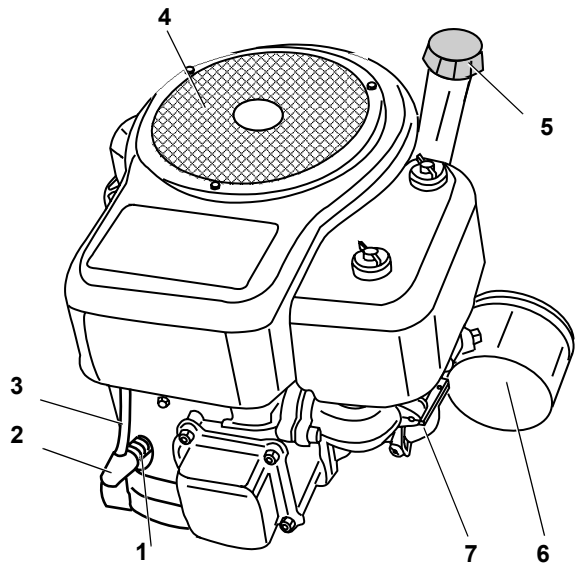

1. **Bougie**
2. **Protecteur de bougie**
3. **Fil de bougie**
4. **Filtre d'admission d'air**
5. **Bouchon de remplissage et jauge d'huile**
6. **Filtre à huile (optionnel)**
7. **Carburateur**

Figure 7. Moteur avec jauge d'huile

V. Démarrage de votre moteur

ADVERTISSEMENT Le démarrage du moteur doit être effectué par un adulte. Un enfant peut être autorisé à faire démarrer le moteur uniquement si un adulte a jugé qu'il a l'expérience et les compétences nécessaires pour le faire.

ADVERTISSEMENT S'il vous est impossible de faire démarrer votre moteur après avoir suivi les directives de ce manuel, contactez votre concessionnaire agréé Tecumseh. Pour éviter de vous brûler gravement ou d'endommager votre moteur, NE FAITES AUCUNE AUTRE tentative de démarrage ou de dépannage. Par exemple :

- N'UTILISEZ PAS de liquide d'allumage.
- NE VAPORISEZ PAS de liquide inflammable dans le carburateur ou sur le filtre à air.
- NE METTEZ PAS de liquide inflammable dans le carburateur ou sur le filtre à air.
- NE FAITES PAS démarrer le moteur ou ne tirez pas sur la corde de lancement lorsque la bougie a été retirée. Du carburant pourrait en effet jaillir par l'orifice de la bougie et s'enflammer.

Cette section présente les consignes à suivre pour faire démarrer les moteurs à démarreur électrique et à démarreur manuel. Pour trouver les consignes qui s'appliquent à votre moteur, commencez par déterminer le genre de démarreur que vous avez. Si vous avez un démarreur électrique, reportez-vous aux consignes de la section « A. Moteurs à démarreur électrique ». Si vous avez un démarreur à lanceur à rappel manuel, reportez-vous aux consignes de la section « B. Moteurs à démarreur à lanceur de rappel ».

A. Moteurs à démarreur électrique

Seule une des deux sections suivantes s'appliquera à votre moteur. Consultez le Tableau 3.

Tableau 3. Sections relatives aux moteurs équipés de démarreurs électriques

Si votre moteur a :	Allez à :
Commande combinée de vitesse et volet de départ	Section A.I
Commande indépendante de vitesse et volet de départ	Section A.II

I. Commande combinée de vitesse et volet de départ

1. Pour ne pas vous empoisonner par le monoxyde de carbone, assurez-vous que le moteur est à l'extérieur, dans un endroit bien aéré.
2. Déplacez la commande combinée à la position VOLET DE DÉPART ou MARCHE (consultez les directives du fabricant de l'équipement). Voir les Figures 8 et 9.

REMARQUE

Si vous redémarrez votre moteur à chaud, après un court arrêt, amenez la commande combinée à la position RAPIDE au lieu de la position VOLET DE DÉPART ou DÉMARRAGE. Voir les Figures 8 et 9.

3. Faites démarrer le moteur en appuyant sur le bouton de démarreur ou en tournant la clé de contact (reportez-vous aux directives du fabricant de l'équipement).

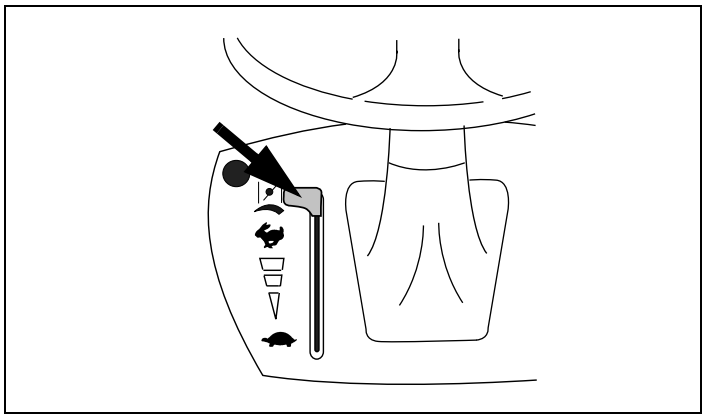

Figure 8. Commande combinée de vitesse et volet de départ

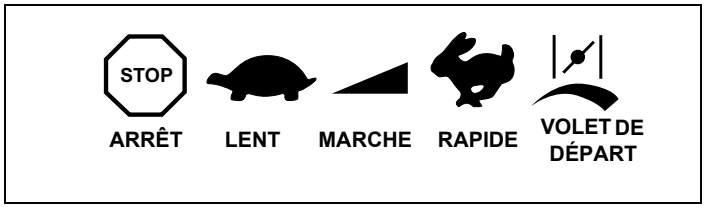

Figure 9. Commandes de moteur typiques

REMARQUES

Si le moteur refuse de démarrer au bout de 3 tentatives, répétez les étapes 2 à 3.

NE FAITES JAMAIS fonctionner un démarreur électrique plus de 5 secondes à la fois.

4. Au démarrage de votre moteur :
   a. Relâchez le bouton de démarreur ou la clé de contact.
   b. Déplacez ensuite la commande combinée à la position RAPIDE.
   c. Déplacez la commande combinée à la position désirée dans la plage MARCHE.

REMARQUES

Si le moteur démarre, mais a tendance à s'étouffer lorsque vous amenez la commande combinée à la position RAPIDE :

a. Ramenez momentanément la commande combinée à la position VOLET DE DÉPART
b. Déplacez ensuite la commande combinée à la position RAPIDE.
c. Déplacez la commande combinée à la position désirée dans la plage MARCHE.

Si le moteur s'étouffe après que vous ayez amené la commande combinée à la position RAPIDE, faites redémarrer le moteur en répétant les étapes 2 à 4.

5. Si le moteur démarre mais ne continue pas à tourner, amenez la commande combinée à la position RAPIDE et redémarrez votre moteur.
6. Si le moteur refuse de démarrer au bout de 3 tentatives avec la commande combinée à la position RAPIDE, déplacez la commande à la position VOLET DE DÉPART, puis appuyez sur le bouton ou tournez la clé pour faire redémarrer votre moteur.
7. S'il vous est toujours impossible de faire démarrer votre moteur après avoir suivi les étapes 1 à 6, contactez votre concessionnaire agréé Tecumseh. NE TENTEZ PAS de faire démarrer ou de dépanner votre moteur autrement.

II. Commande indépendante de vitesse et volet de départ

1. Pour ne pas vous empoisonner par le monoxyde de carbone, assurez-vous que le moteur est à l'extérieur, dans un endroit bien aéré.
2. Déplacez la commande de vitesse du moteur à la position RAPIDE et réglez la commande du volet de départ à la position MAXIMUM (consultez les directives du fabricant de l'équipement). Voir les Figures 9, 10, 11 et 12.

REMARQUES

Sur les machines avec génératrice et pompe à eau, le levier du volet de départ peut être monté sur le moteur. Voir la Figure 12.

Si vous redémarrez votre moteur à chaud, après un court arrêt, déplacez la commande de vitesse du moteur à la position RAPIDE et celle de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART DÉSACTIVÉ.

3. Faites démarrer le moteur en appuyant sur le bouton de démarreur ou en tournant la clé de contact (consultez les directives du fabricant de l'équipement).

REMARQUES

NE FAITES JAMAIS fonctionner un démarreur électrique plus de 5 secondes à la fois.

Si le moteur refuse de démarrer au bout de 3 tentatives, répétez les étapes 2 à 3.

4. Au démarrage de votre moteur :
   a. Relâchez le bouton de démarreur ou la clé de contact.
   b. Ensuite, déplacez la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART À DEMI jusqu'à ce que le moteur tourne normalement.
   c. Déplacez ensuite la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART DÉSACTIVÉ.
5. Finalement, déplacez la commande de régime moteur à la position désirée dans la plage MARCHE.

REMARQUES

Si le moteur démarre mais a tendance à s'étouffer lorsque vous déplacez la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART DÉSACTIVÉ :

a. Ramenez momentanément la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART MAXIMUM.
b. Ensuite, déplacez la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART À DEMI jusqu'à ce que le moteur tourne normalement.
c. Déplacez enfin la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART DÉSACTIVÉ.

Si le moteur s'étouffe après que vous ayez amené le levier de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART DÉSACTIVÉ, faites redémarrer le moteur en répétant les étapes 2 à 5.

6. Si le moteur démarre mais ne continue pas à tourner, déplacez la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART DÉSACTIVÉ et redémarrez votre moteur.
7. Si le moteur refuse de démarrer au bout de 3 tentatives avec le volet de départ à la position VOLET DE DÉPART DÉSACTIVÉ, déplacez la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART MAXIMUM et démarrez votre moteur.
8. S'il vous est toujours impossible de faire démarrer votre moteur après avoir suivi les étapes 1 à 7, contactez votre concessionnaire agréé Tecumseh. NE TENTEZ PAS de faire démarrer ou de dépanner le moteur autrement.

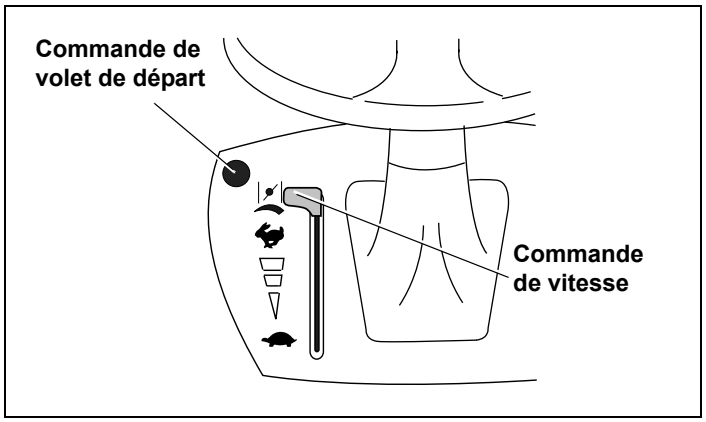

Figure 10. Commande indépendante de vitesse et volet de départ

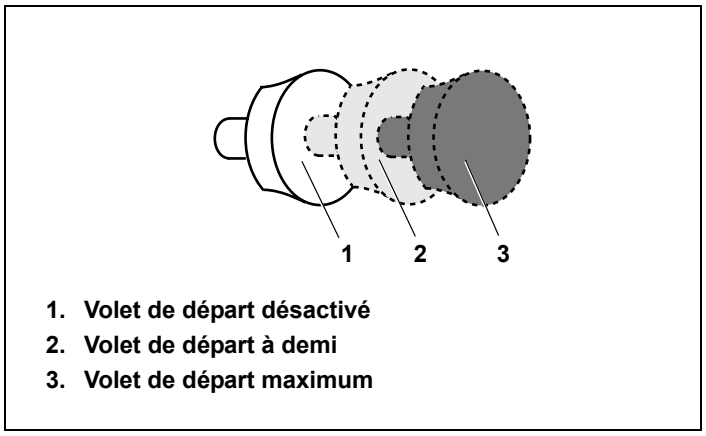

Figure 11. Positions de la commande de volet de départ

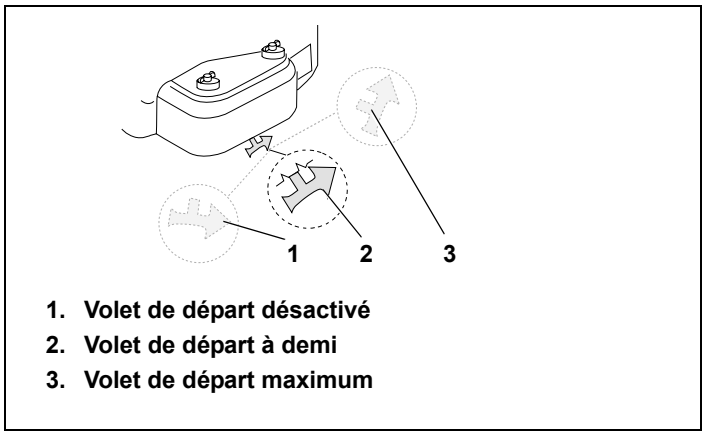

Figure 12. Levier du volet de départ monté sur le moteur

B. Moteurs à démarreur à lanceur de rappel

Seule une des deux sections suivantes s'appliquera à votre moteur. Consultez le Tableau 4.

Tableau 4. Sections relatives aux moteurs équipés d'un lanceur à rappel

Si votre moteur a :	Allez à :
Commandes combinées de vitesse et volet de départ	Section B.I
Commande indépendante de vitesse volet de départ	Section B.II

I. Commande combinée de vitesse et volet de départ

1. Pour ne pas vous empoisonner par le monoxyde de carbone, assurez-vous que le moteur est à l'extérieur, dans un endroit bien aéré.
2. Déplacez la commande combinée à la position VOLET DE DÉPART ou MARCHE, le cas échéant (consultez les directives du fabricant de l'équipement). Voir les Figures 13 et 14.

REMARQUE

Si vous redémarrez votre moteur à chaud, après un court arrêt, amenez la commande combinée à la position RAPIDE au lieu de la position VOLET DE DÉPART ou DÉMARRAGE. Voir les Figures 13 et 14.

ADVERTISSEMENT Lorsque vous vous servez de la corde de lancement, elle peut revenir brusquement vers le moteur et vous pouvez alors vous blesser gravement. Pour éviter ce risque, suivez les consignes suivantes :

3. Saisissez la poignée de la corde de lancement. Voir la Figure 15.
   a. En tirant, sortez doucement la corde jusqu'à ce que vous ressentiez une résistance.
   b. Sans attendre que la corde se rétracte, tirez dessus d'un coup sec en ramenant complètement votre bras.
   c. Ramenez *doucement* la corde à sa position d'origine.

REMARQUES

En suivant les consignes données aux étapes ci-dessus, vous évitez d'endommager le mécanisme de rappel du lanceur.

Si le moteur ne démarre pas au bout de 3 essais, répétez les étapes 2 à 3.

4. Au démarrage de votre moteur :
   a. Déplacez la commande combinée à la position RAPIDE.
   b. Déplacez ensuite la commande combinée à la position désirée dans la plage MARCHE. Voir la Figure 13. et la Figure 14.

REMARQUES

Si le moteur démarre, mais a tendance à s'étouffer lorsque vous amenez la commande combinée à la position RAPIDE :

a. Ramenez momentanément la commande combinée à la position VOLET DE DÉPART.
b. Déplacez ensuite la commande combinée à la position RAPIDE.
c. Déplacez la commande combinée à la position désirée dans la plage MARCHE.

Si le moteur s'étouffe après que vous ayez amené la commande combinée à la position RAPIDE, faites redémarrer le moteur en répétant les étapes 2 à 4.

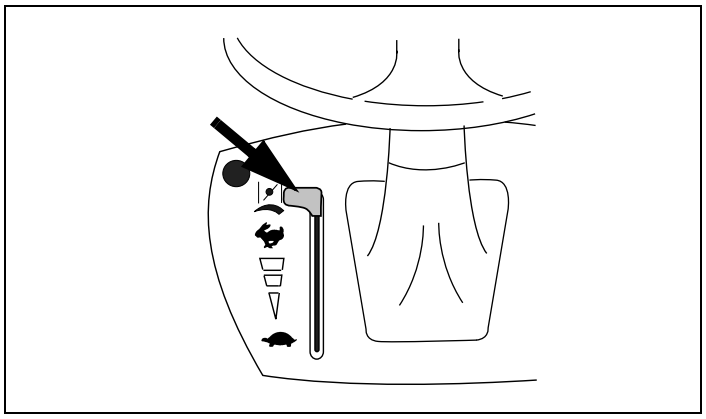

Figure 13. Commande combinée de vitesse et volet de départ

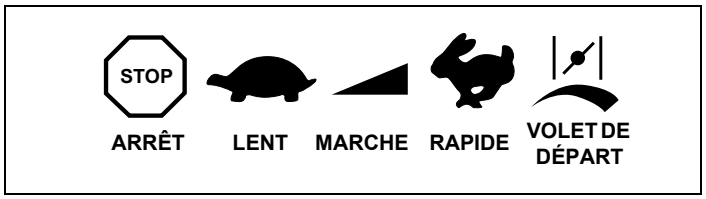

Figure 14. Commandes de moteur typiques

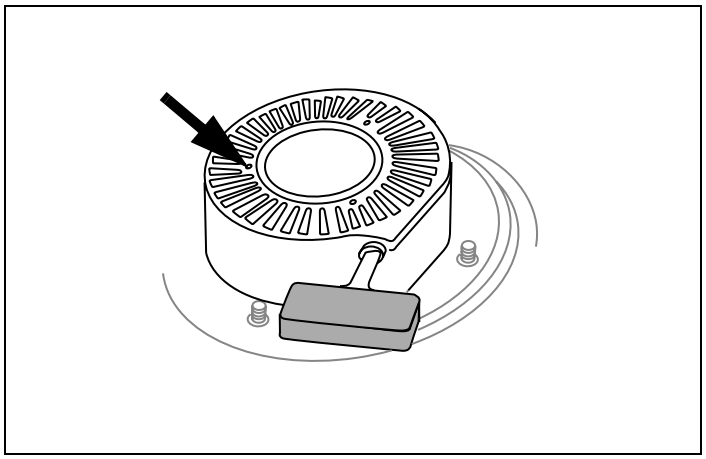

Figure 15. Démarreur à lanceur de rappel

5. Si le moteur démarre mais ne continue pas à tourner, amenez la commande combinée à la position RAPIDE et tirez sur la corde de lancement.
6. Si le moteur refuse de démarrer au bout de 3 tentatives avec la commande combinée à la position RAPIDE, déplacez la commande à la position VOLET DE DÉPART MAXIMUM, puis tirez de nouveau sur la corde de lancement.
7. S'il vous est toujours impossible de faire démarrer votre moteur après avoir suivi les étapes 1 à 6, contactez votre concessionnaire agréé Tecumseh. NE TENTEZ PAS de faire démarrer ou de dépanner votre moteur autrement.

II. Commande indépendante de vitesse et volet de départ

1. Pour ne pas vous empoisonner par le monoxyde de carbone, assurez-vous que le moteur est à l'extérieur, dans un endroit bien aéré.
2. Déplacez la commande de vitesse du moteur à la position RAPIDE et réglez la commande du volet de départ à la position VOLET DE DÉPART MAXIMUM (consultez les directives du fabricant de l'équipement). Voir les Figures 14, 16, 17 et 18.

REMARQUES

Sur les machines avec génératrice et pompe à eau, le levier du volet de départ peut être monté sur le moteur. Voir la Figure 18.

Si vous redémarrez votre moteur à chaud, après un court arrêt, déplacez la commande de vitesse à la position RAPIDE et celle de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART DÉSACTIVÉ.

⚠ ADVERTISSEMENT Lorsque vous vous servez de la corde de lancement, elle peut revenir brusquement vers le moteur et vous pouvez alors vous blesser gravement. Pour éviter ce risque, suivez les consignes suivantes :

3. Saisissez la poignée de la corde de lancement. Voir la Figure 15.
   a. En tirant, sortez doucement la corde jusqu'à ce que vous ressentiez une résistance.
   b. Sans attendre que la corde se rétracte, tirez dessus d'un coup sec en ramenant complètement votre bras.
   c. Ramenez doucement la corde à sa position d'origine.

REMARQUES

En suivant les consignes données aux étapes ci-dessus, vous évitez d'endommager le mécanisme de rappel du lanceur.

Si le moteur ne démarre pas au bout de 3 essais, répétez les étapes 2 à 3.

4. Au démarrage de votre moteur :
   a. Déplacez la commande du volet de départ à la position VOLET DE DÉPART À DEMI jusqu'à ce que le moteur tourne normalement.
   b. Déplacez ensuite la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART DÉSACTIVÉ.
5. Déplacez la commande de régime moteur à la position désirée dans la plage MARCHE.

REMARQUES

Si le moteur démarre mais a tendance à s'étouffer lorsque vous déplacez la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART DÉSACTIVÉ :

a. Ramenez momentanément la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART MAXIMUM.
b. Ensuite, déplacez la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART À DEMI jusqu'à ce que le moteur tourne normalement.
c. Déplacez enfin la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART DÉSACTIVÉ.

Si le moteur s'étouffe après que vous ayez déplacé la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART DÉSACTIVÉ, faites redémarrer le moteur en répétant les étapes 2 à 5.

6. Si le moteur démarre mais ne continue pas à tourner, déplacez la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART DÉSACTIVÉ et tirez encore une fois sur la corde de lancement.
7. Si le moteur refuse de démarrer au bout de 3 tentatives avec le volet de départ à la position VOLET DE DÉPART DÉSACTIVÉ, déplacez la commande de volet de départ à la position VOLET DE DÉPART MAXIMUM et tirez encore une fois sur la corde de lancement.
8. S'il vous est toujours impossible de faire démarrer votre moteur après avoir suivi les étapes 1 à 7, contactez votre concessionnaire agréé Tecumseh. NE TENTEZ PAS de faire démarrer ou de dépanner votre moteur autrement.

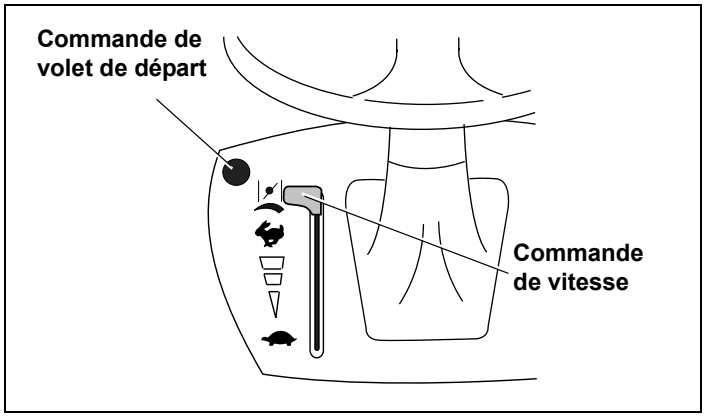

Figure 16. Commande indépendante de vitesse et volet de départ

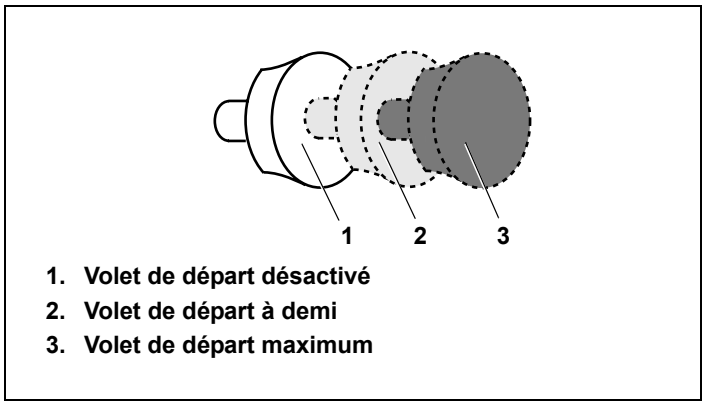

Figure 17. Positions de la commande de volet de départ

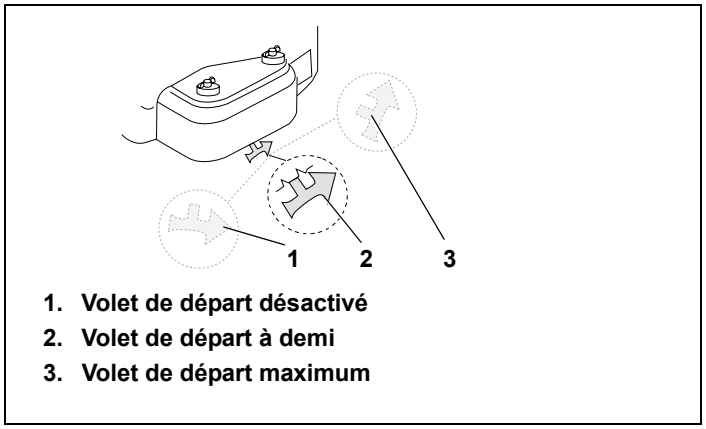

Figure 18. Levier du volet de départ monté sur le moteur

VI. Arrêt de votre moteur et entreposage de courte durée

Arrêtez votre moteur selon les directives du fabricant de l'équipement.

⚠ ADVERTISSEMENT Pour éviter toute utilisation non surveillée du moteur, notamment par des enfants, NE LAISSEZ JAMAIS le moteur en fonctionnement sans surveillance. Coupez toujours le moteur après utilisation et retirez la clé de contact s'il y a lieu.

⚠ ADVERTISSEMENT N'entreposez jamais votre moteur avec du carburant dans le réservoir dans un immeuble abritant des sources d'inflammation comme un chauffe-eau, une chaufferette, une sécheuse, un moteur électrique, etc.

VII. Entretien

⚠ ADVERTISSEMENT Seul un adulte est autorisé à effectuer l'entretien de ce moteur. Un enfant peut être autorisé à effectuer l'entretien uniquement si un adulte a jugé qu'il a l'expérience et les compétences nécessaires pour le faire.

⚠ ADVERTISSEMENT Pour éviter tout démarrage accidentel lors du travail sur l'équipement, prenez les précautions suivantes :

- Débranchez le fil de bougie et mettez-le à l'écart. Consultez les directives de la section « G. Évitez tout démarrage accidentel » à la page 2.
    - Éloignez le fil de bougie débranché de pièces métalliques qui pourraient être à l'origine de la formation d'un arc électrique.
    - Reliez le fil de bougie à la tige de mise à la terre s'il y a lieu.
- Si le moteur est équipé d'un démarreur électrique, débranchez la batterie à la borne négative d'abord.
- Mettez hors tension tous les interrupteurs du moteur.
- Retirez la clé de contact éventuelle.

A. Vérification du niveau d'huile et vidange

Afin d'éviter d'endommager le moteur, il est important de :

- Vérifiez le niveau d'huile avant chaque usage et toutes les 5 heures de marche, lorsque le moteur est encore chaud. Consultez les directives de la section « A. Vérification du niveau d'huile » à la page 4.
- Vidangez l'huile au bout des 2 premières heures d'utilisation et par la suite toutes les 50 heures; cette opération doit être répétée plus souvent si vous travaillez dans des endroits extrêmement poussiéreux ou sales. Le moteur doit être encore tiède mais pas aussi chaud que si vous veniez de l'utiliser.

1. Assurez-vous de trouver le bon emplacement du bouchon de vidange, s'il y en a un. (Consultez les directives du fabricant de l'équipement.) Voir la Figure 19.
2. Débranchez le fil de bougie et mettez-le à l'écart. Consultez les directives de la section « G. Évitez tout démarrage accidentel » à la page 2.
3. Assurez-vous que le bouchon de remplissage de carburant est en place et bien serré.
4. Nettoyez autour du bouchon de vidange. Voir la Figure 19.
5. Placez un récipient à huile recyclable (approuvé) sous le bouchon de vidange d'huile. (Consultez les directives du fabricant de l'équipement).

REMARQUE

Vous devez éliminer l'huile usée dans un centre de traitement prévu à cet effet.

6. Retirez le bouchon de vidange d'huile et vidangez l'huile dans un récipient approuvé. Voir la Figure 19.
7. Posez le bouchon et serrez bien.
8. Remplissez avec de l'huile recommandée. Consultez les directives de la section « III. Caractéristiques de l'huile et du carburant » à la page 3. Consultez le « Tableau 1. Huile moteur recommandée » à la page 3. Voir la Figure 20.
9. Essuyez l'huile que vous auriez pu déverser.

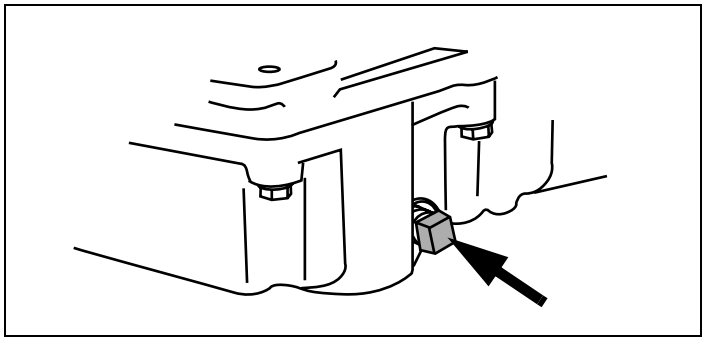

Figure 19. Emplacement du bouchon de vidange d'huile

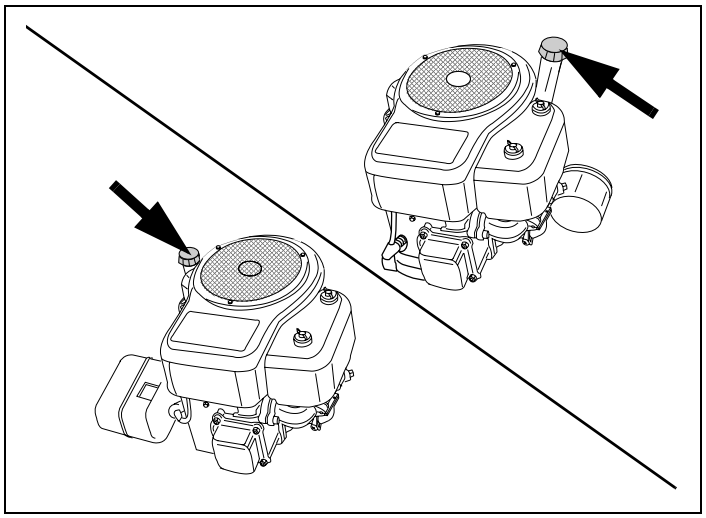

Figure 20. Emplacements des bouchons de remplissage d'huile

10. Débranchez délicatement le fil de bougie de la tige de mise à la terre éventuel.
11. Rebranchez délicatement le fil de bougie à la bougie.

REMARQUES

Le filtre à huile (si l'équipement en possède un) doit être changé toutes les 100 heures d'utilisation ou au moins une fois par an.

Changez le filtre plus souvent lorsque le moteur fonctionne dans une atmosphère extrêmement poussiéreuse ou sale.

Lorsque vous changez le filtre, ajoutez de l'huile pour le remplir.

Contactez votre concessionnaire agréé Tecumseh pour avoir un filtre à huile Tecumseh.

B. Enlèvement des débris du moteur

Avant chaque usage, enlevez les déchets de tonte, la saleté et les débris des endroits suivants :

- Leviers et tringlerie
- Ailettes de refroidissement
- Filtre d'admission d'air
- Admission d'air
- Carters de protection

En retirant les débris, vous assurez un refroidissement adéquat, un bon régime moteur et vous réduisez les risques d'incendie. Voir la Figure 21.

REMARQUES

Avant de retirer le couvercle de filtre à air, reportez-vous aux consignes de la section « III. Pose/dépose du filtre » à la page 12. Lors de la dépose du couvercle du filtre, faites particulièrement attention afin d'éviter tout dommage. Voir la Figure 21.

NE PLIEZ PAS les leviers et la tringlerie avec vos doigts. Voir la Figure 22.

1. Consultez les directives de la section « III. Pose/dépose du filtre » à la page 12.
2. Retirez le couvercle de filtre à air et les filtres. Voir la Figure 21.
3. Retirez les débris de l'admission d'air, du couvercle de filtre à air et du filtre d'admission d'air.
4. Vérifiez si le ou les filtres présentent une décoloration ou un dépôt de poussière. S'il y a de la saleté ou des débris, reportez-vous aux directives de la section « Entretien des filtres ».
5. Remplacez le couvercle de filtre à air et les filtres.

C. Bougie

Vérifiez la bougie une fois par an ou toutes les 100 heures de fonctionnement.

1. Nettoyez autour de la bougie.
2. Retirez et inspectez la bougie.
3. Remplacez la bougie si la porcelaine est fissurée ou si les électrodes sont :
   - Piquées
   - Brûlées
   - Encrassées par des dépôts
4. Vérifiez l'écartement entre électrodes au moyen d'une jauge d'épaisseur à lames et réglez au besoin cet écartement à 0,76 mm (0,030 po). Voir la Figure 23.
5. Posez la bougie et serrez bien.

REMARQUE

Utilisez une bougie à résistance comme bougie de rechange. Contactez votre concessionnaire agréé Tecumseh pour avoir une bougie à résistance Tecumseh.

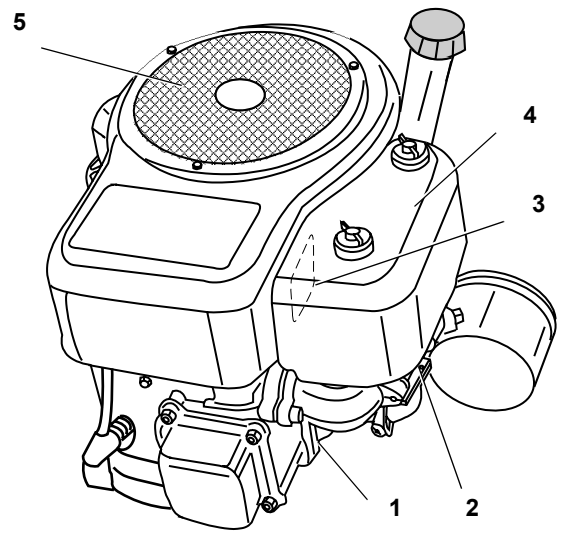

1. **Ailettes de refroidissement**
2. **Leviers et tringlerie**
3. **Admission d'air**
4. **Couvercle de filtre à air**
5. **Filtre d'admission d'air**

Figure 21. Emplacement des débris

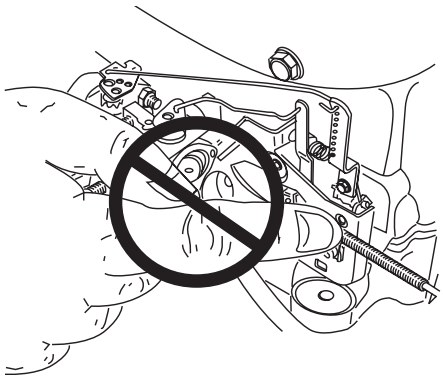

Figure 22. Tringles et leviers pliés

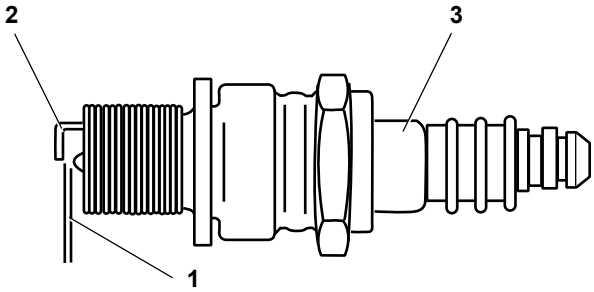

1. **Écartement de 0,76 mm (0,030 po)**
2. **Électrodes**
3. **Porcelaine**

Figure 23. Bougie

D. Nettoyage/remplacement du filtre à air

Un filtre à air a été prévu sur votre moteur afin d'éviter toute défectuosité par usure prématurée. NE VOUS SERVEZ JAMAIS de votre moteur sans que le filtre à air ne soit en place. Votre filtre à air doit être nettoyé et remplacé de temps en temps.

REMARQUE
Contactez votre concessionnaire agréé Tecumseh pour avoir un filtre à air Tecumseh.

I. Entretien du pré-filtre en mousse

Nettoyez le pré-filtre en mousse tous les 3 mois ou toutes les 25 heures de fonctionnement. Nettoyez-le tous les jours si vous travaillez dans des endroits extrêmement poussiéreux. Après avoir enlevé le pré-filtre, suivez les consignes de nettoyage ci-après :

1. Lavez le filtre dans une solution d'eau tiède et de détergent, puis comprimez-le (NE LE TORDEZ PAS) jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de saleté.
2. Rincez abondamment jusqu'à ce que l'eau soit claire.
3. Enveloppez le filtre dans un linge propre et pressez (NE LE TORDEZ PAS) jusqu'à ce qu'il soit bien sec.

REMARQUE
NE HUILEZ PAS un pré-filtre en mousse.

4. Replacez le pré-filtre en mousse sur le filtre en papier.

II. Entretien du filtre en papier

Un filtre en papier ne se nettoie pas et doit être remplacé une fois par an ou toutes les 100 heures de fonctionnement; remplacez-le plus souvent si vous travaillez dans des endroits extrêmement poussiéreux. Vous pouvez vous procurer des filtres de rechange auprès de votre concessionnaire agréé Tecumseh.

REMARQUE
NE METTEZ PAS d'huile sur le filtre en papier et ne le nettoyez pas.

III. Pose/dépose du filtre

1. Ôtez les écrous à oreilles du couvercle de filtre à air. Voir la Figure 24.
2. Pour retirer le couvercle de filtre à air, soulevez verticalement puis vers l'extérieur.
3. Retirez les attaches.
4. Retirez les filtres et vérifiez s'ils présentent une décoloration ou un dépôt de poussière. S'il y a présence de l'un ou de l'autre, consultez les directives de la section « I. Entretien du pré-filtre en mousse » à la page 12 ou la section « II. Entretien du filtre en papier » à la page 12.
5. Nettoyez à fond l'intérieur du couvercle et du corps.
6. Posez le filtre en papier (consultez les directives du fabricant de l'équipement).
7. Installez les attaches.
8. Installez le pré-filtre en mousse (reportez-vous aux directives du fabricant de l'équipement).
9. Installez le couvercle sur le corps en appuyant fermement vers le bas.
10. Posez les écrous à oreilles et serrez bien.

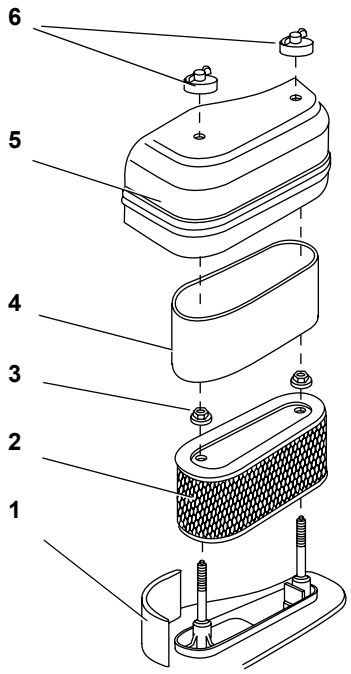

1. **Corps**
2. **Filtre en papier**
3. **Attaches**
4. **Pré-filtre en mousse**
5. **Couvercle de filtre à air**
6. **Écrous à oreilles**

Figure 24. Composants de filtre à air

E. Carburateur

Si votre carburateur a besoin d'être réglé, rendez-vous chez votre concessionnaire agréé Tecumseh le plus proche. Jusqu'à **2134 mètres** (7000 pieds), l'altitude n'a aucune influence sur les performances du moteur. Si vous devez utiliser votre moteur à une altitude plus élevée, contactez votre concessionnaire agréé Tecumseh.

F. Régime du moteur

⚠ ADVERTISSEMENT Pour éviter de vous blesser gravement ou mortellement, NE MODIFIEZ le moteur D'AUCUNE façon. Le déréglage du régulateur de régime peut emballer le moteur et le faire fonctionner à des vitesses dangereuses. NE MODIFIEZ JAMAIS les réglages du régulateur de régime effectués en usine.

Il est dangereux de faire tourner le moteur à un régime plus élevé que celui réglé en usine et c'est une cause D'ANNULATION DE LA GARANTIE.

G. Réglages

NE FAITES aucun réglage du moteur. Les réglages en usine conviennent dans la plupart des conditions de service. Si des réglages sont devenus indispensables, contactez votre concessionnaire agréé Tecumseh.

VIII. Transport du moteur

ADVERTISSEMENT NE TRANSPORTEZ JAMAIS ce moteur à l'intérieur d'un autre véhicule ni dans un espace confiné quelconque s'il y a du carburant dans le réservoir. Les vapeurs de carburant ou le carburant renversé peuvent en effet s'enflammer.

ADVERTISSEMENT S'il y a du carburant dans le réservoir, fermez le robinet de carburant, le cas échéant, et transportez le moteur en position verticale dans un véhicule ouvert, tel qu'une remorque découverte ou la plate-forme ouverte d'une camionnette.

Si vous ne disposez pas d'un véhicule ouvert et que vous devez transporter le moteur en position verticale dans un véhicule fermé, suivez ces étapes pour vider le réservoir de carburant avant le transport :

1. Videz le réservoir de carburant à l'aide d'un appareil d'aspiration commercial et conçu pour être utilisé avec du carburant.

ADVERTISSEMENT NE VERSEZ PAS du carburant à partir du moteur et ne siphonnez pas du carburant par la bouche.

2. Videz le carburant dans un récipient rouge à ESSENCE approuvé, en faisant attention de ne pas en renverser.
3. Faites fonctionner le moteur jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de carburant dans le moteur.

ADVERTISSEMENT NE LAISSEZ JAMAIS le moteur sans surveillance quand il est en marche et NE FAITES JAMAIS FONCTIONNER le moteur dans un local confiné.

IX. Entreposage saisonnier

Si vous prévoyez ne pas utiliser votre moteur pendant plus d'un mois, préparez-le en vue de l'entreposage en suivant les consignes ci-dessous :

A. Système de carburant

Le carburant qui reste dans le réservoir va se détériorer progressivement, en laissant des dépôts gommeux qui vont boucher le carburateur ou le système de carburant. Pour éviter ce genre de problème, traitez le système de carburant par l'une des deux méthodes suivantes :

I. Méthode 1

1. Ajoutez l'agent de stabilisant de carburant selon les directives du fabricant de l'équipement.
2. Faites tourner le moteur au moins 10 minutes après que vous ayez ajouté le stabilisant, afin qu'il atteigne le carburateur.

ADVERTISSEMENT N'entreposez jamais votre moteur avec du carburant dans le réservoir dans un immeuble abritant des sources d'inflammation comme un chauffe-eau, une chaufferette, une sécheuse, un moteur électrique, etc.

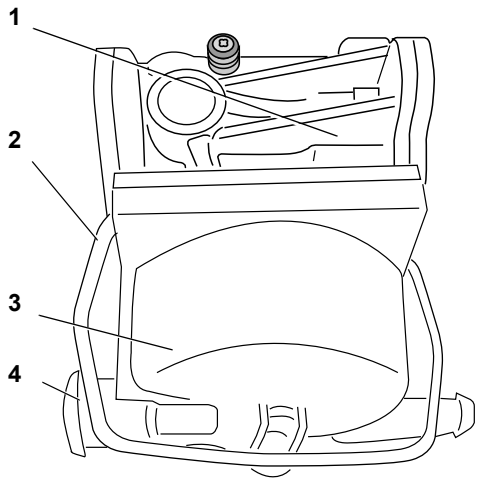

1. **Carburateur**
2. **Étrier en fil**
3. **Cuve à niveau constant**
4. **Vis de vidange**

Figure 25. Carburateur série 7

REMARQUES

Tecumseh recommande **ULTRA-FRESH™** *ou Fuel Saver Plus, stabilisants et nettoyants du système de carburant, comme moyens acceptables pour minimiser la formation de dépôts de carburant lors de l'entreposage. Vous pouvez vous procurer ces deux produits auprès de votre concessionnaire agréé Tecumseh.*

Respectez toujours les proportions de mélange indiquées sur le récipient de stabilisant. Autrement, il peut y avoir endommagement de l'équipement.

NE VIDEZ PAS le gaz stabilisé du carburateur. Autrement, il peut y avoir formation de dépôts gommeux et/ou corrosion et mauvais fonctionnement de l'équipement.

Au lieu d'utiliser un agent de conservation/stabilisant du carburant, vous pouvez aussi vider le réservoir selon la méthode 2 ci-dessous.

II. Méthode 2

1. Pour éviter que le carburant prenne feu et que vous vous blessiez gravement, videz le réservoir en faisant tourner le moteur jusqu'à la panne sèche. NE VERSEZ PAS d'essence à partir du réservoir de carburant.

ADVERTISSEMENT NE LAISSEZ JAMAIS le moteur sans surveillance quand il est en marche et NE FAITES JAMAIS FONCTIONNER le moteur dans un local confiné.

2. Dévissez la vis de vidange. Voir la Figure 25.
3. Essuyez le carburant que vous auriez pu déverser.

REMARQUE

En serrant trop la vis de vidange, vous pouvez endommager la cuve à niveau constant.

4. Posez la vis de vidange et serrez bien.

B. Huile

Vidangez l'huile si vous ne l'avez pas fait dans les 3 derniers mois. Consultez les directives de la section « A. Vérification du niveau d'huile et vidange » à la page 10.

C. Lubrification de l'alésage du cylindre

⚠ ADVERTISSEMENT Lorsque vous lubrifiez l'alésage du cylindre, du carburant peut jaillir par l'orifice de bougie. Pour éviter un incendie dû à l'essence et de vous blesser gravement, suivez les directives suivantes :

1. Débranchez le fil de bougie et mettez-le à l'écart. Consultez les directives de la section « G. Évitez tout démarrage accidentel » à la page 2. Voir la Figure 26.
   - Éloignez le fil de bougie débranché de pièces métalliques qui pourraient être à l'origine de la formation d'un arc électrique.
   - Reliez le fil de bougie à la tige de mise à la terre s'il y a lieu. Voir la Figure 27.
2. Retirez la bougie.
3. Versez 30 mL (1 oz) d'huile moteur propre par l'orifice de bougie.
4. Bouchez l'orifice de bougie avec un chiffon afin d'empêcher le carburant de sortir lorsque vous tirez sur la corde de lancement.

REMARQUES

Pour les moteurs équipés de démarreurs à lanceur de rappel, passez à l'étape 5.

Pour les moteurs équipés de démarreurs électriques, passez à l'étape 6.

5. Saisissez la poignée et tirez doucement sur la corde de lancement en ramenant entièrement votre bras vers vous. Répétez l'opération. (L'huile se trouve ainsi répartie dans tout le cylindre, empêchant la corrosion durant l'entreposage.) Passez à l'étape 8.
6. Faites cycler le moteur pour une ou deux secondes en appuyant sur le bouton de démarreur ou en tournant la clé de contact (reportez-vous aux directives du fabricant de l'équipement).
7. Tournez la clé de contact en position d'ARRÊT. Répétez les étapes 6 et 7. (L'huile se trouve ainsi répartie dans tout le cylindre, empêchant la corrosion durant l'entreposage.)
8. Retirez le chiffon qui bouchent l'orifice de bougie et installez la bougie. Voir la Figure 27.

REMARQUE

Branchez le fil de bougie avant de faire démarrer le moteur après l'entreposage.

D. Batterie

Si votre machine est munie d'une batterie et pour savoir comment l'entreposer, reportez-vous aux directives du fabricant de l'équipement.

X. Prévention des feux de forêt, de buissons et d'herbe

Les lois locales, d'état et fédérales peuvent exiger un pare-étincelles pour empêcher les feux. Par exemple, l'utilisation d'un moteur dans une forêt ou encore sur un terrain en friche recouvert de buissons ou d'herbe constitue une violation du Public Resources Code (section 4442) de la Californie, à moins que le moteur ne soit muni d'un pare-étincelles. Le propriétaire et/ou l'opérateur doit maintenir le pare-étincelles en bon état de fonctionnement.

Consultez les directives du fabricant de l'équipement pour vous procurer un silencieux et un pare-étincelles convenant à ce moteur.

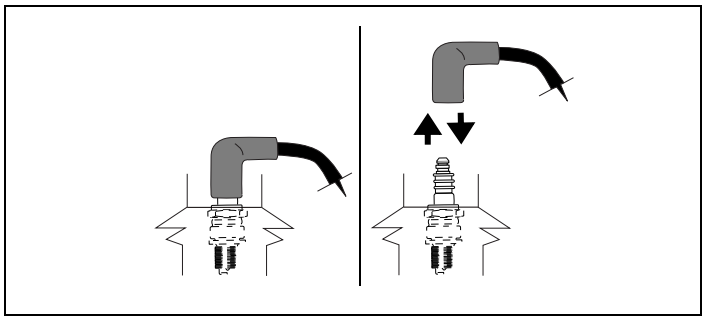

Figure 26. Débranchement/branchement de la bougie

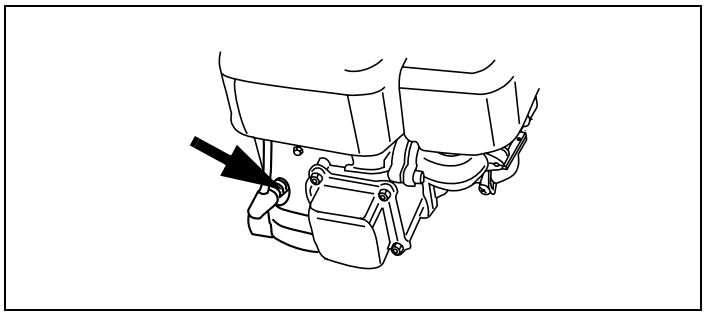

Figure 27. Raccordement typique de bougie

XI. Périodicité de l'entretien

L'entretien est une opération indispensable pour prolonger la durée de vie de votre moteur Tecumseh. Si vous n'êtes pas capable d'effectuer l'entretien vous-même, contactez votre concessionnaire agréé Tecumseh le plus proche. Vous pouvez également appeler Tecumseh Power Company au +1 (262) 377-2700 ou visiter le site web www.TecumsehPower.com.

Respectez TOUJOURS scrupuleusement la périodicité d'entretien indiquée ci-dessous et à la page suivante. Consultez le Tableau 5.

Tableau 5. Périodicité de l'entretien

Procédure	Moment
Faites la vidange d'huile.	**Après les 2 premières heures, moteur à chaud**
Vérifiez le niveau d'huile.	**Toutes les 5 h ou avant chaque utilisation**
Nettoyez les ailettes de refroidissement.	**Toutes les 5 h ou avant chaque utilisation**
Faites la vidange d'huile.	**Toutes les 50 h ou 3 mois**
Nettoyez le pré-filtre en mousse.	**Toutes les 25 h ou 3 mois**
Remplacez le filtre en papier et le filtre à huile.	**Toutes les 100 h ou à chaque nouvelle saison**
Vérifiez les bougies.	**Toutes les 100 h ou à chaque nouvelle saison**
Remplacez les bougies.	**Toutes les 200 h ou à chaque nouvelle saison**

Premier entretien programmé

Après les 2 premières heures, moteur à chaud

1. **Faites la vidange d'huile**

Date_____Propriétaire/concessionnaire

Entretien programmé avant chaque utilisation

Toutes les 5 h ou avant chaque utilisation

1. **Vérifiez le niveau d'huile**
2. **Nettoyez les ailettes de refroidissement**

Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire

Entretien programmé toutes les 25 h ou tous les 3 mois

1. **Nettoyez le pré-filtre en mousse**

Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire

Entretien programmé toutes les 50 h ou tous les 3 mois

1. **Faites la vidange d'huile**

Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire

Toutes les 100 h ou à chaque nouvelle saison

1. **Remplacez l'élément en papier**
2. **Remplacez le filtre à huile**
3. **Vérifiez les bougies**

Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire

Toutes les 200 h ou à chaque nouvelle saison

1. **Remplacez les bougies**

Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire
Date_____Propriétaire/concessionnaire

REMARQUES

REMARQUES

ÉNONCÉ DE GARANTIE RELATIF AUX DISPOSITIONS ANTIPOLLUTION DE LA CALIFORNIE ET DE L'EPA DES ÉTATS-UNIS

L'agence américaine « Environmental Protection Agency (EPA) », le « California Air Resources Board (CARB) » et Tecumseh Power Company ont le plaisir de vous donner des explications sur la garantie fédérale et de la Californie, relative aux systèmes antipollution de votre petit moteur neuf tout terrain. Dans l'état de la Californie, les petits moteurs neufs tout terrain des années 1995 et suivantes doivent être conçus, fabriqués et équipés en vue de satisfaire aux exigences rigoureuses des lois anti-smog. Dans d'autres états, les moteurs neufs des années 1997 et suivantes doivent être conçus, fabriqués et équipés, au moment de leur vente, en vue de satisfaire aux exigences de l'EPA des États-Unis relatives aux petits moteurs tout terrain. Tecumseh Power Company garantit le système antipollution de votre petit moteur tout terrain pendant les périodes indiquées ci-dessous, sous réserve qu'il n'ait pas été utilisé de façon inappropriée, n'ait pas fait l'objet de négligence, de modification non autorisée ou d'entretien inadéquat.

Parmi les composants de votre système antipollution, on retrouve le carburateur, le filtre à air, le système d'allumage, le système d'échappement, le reniflard d'aération du carter et le système de contrôle de l'évaporation de carburant.

En cas de défectuosité relevant de la garantie, Tecumseh Power Company répare votre petit moteur tout terrain sans frais, le diagnostic, les pièces et la main-d'œuvre étant compris.

GARANTIE DU FABRICANT SUR LE SYSTÈME ANTIPOLLUTION

Les systèmes antipollution installés sur les petits moteurs tout terrain de Californie des années 1995 et suivantes sont garantis pendant deux ans selon les indications ci-après. Dans d'autres états, les moteurs des années 1997 et suivantes sont également garantis pendant deux ans. Si, durant une telle période de garantie, une pièce quelconque relative au système antipollution de votre moteur présente un défaut de matériau ou de fabrication, la dite pièce sera réparée ou remplacée par Tecumseh Power Company.

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE AU TITRE DE LA GARANTIE

En tant que propriétaire d'un petit moteur tout terrain, vous avez la responsabilité de l'entretien décrit dans votre manuel de l'opérateur, mais Tecumseh Power Company ne refusera pas d'honorer la garantie au seul motif que vous n'avez pas de reçus ou que vous ne pouvez pas fournir de preuve écrite montrant que vous avez bien effectué toutes les interventions d'entretien prévues au manuel.

En tant que propriétaire d'un petit moteur tout terrain, vous devez cependant ne pas ignorer que Tecumseh Power Company peut ne pas honorer la garantie si votre moteur a été utilisé de façon inappropriée, a fait l'objet de négligence, de modification non autorisée ou d'entretien inadéquat.

Vous avez la responsabilité d'apporter votre petit moteur tout terrain chez un concessionnaire agréé Tecumseh pour le service après-vente (tout concessionnaire agréé Tecumseh, tout distributeur agréé Tecumseh ou tout distributeur grossiste Tecumseh) dès qu'il y a un problème. Les réparations sous garantie doivent être effectuées dans un délai raisonnable ne dépassant pas 30 jours.

Vous pouvez obtenir un service au titre de la garantie en contactant soit un concessionnaire agréé Tecumseh, soit Tecumseh Power Company c/o Service Manager, 900 North Street, Grafton, Wisconsin 53024-1499 É.-U. Le numéro de téléphone est le +1 262 377-2700 ou, aux États-Unis/Canada, composez le 1 800 558-5402.

REMARQUE IMPORTANTE

Le présent énoncé de garantie décrit vos droits et obligations au titre de la garantie sur le système antipollution (garantie ECS) qui vous est fournie par Tecumseh Power Company en vertu des lois de la Californie. Tecumseh Power Company offre également aux acheteurs originaux de moteurs neufs Tecumseh Power Company les garanties restreintes sur les moteurs et modules d'allumage électronique neufs Tecumseh. Les garanties restreintes sur les moteurs et modules d'allumage électroniques neufs Tecumseh (« Garantie Tecumseh Power Company ») sont situées à l'endos du manuel de l'opérateur, qui accompagne tous les moteurs neufs de Tecumseh Power Company. La garantie ECS ne s'applique qu'au système antipollution de votre moteur neuf. En cas d'incompatibilité entre les conditions de la garantie ECS et celles de la garantie Tecumseh Power Company, la garantie ECS prévaudra, sauf dans le cas où la garantie Tecumseh Power Company pourrait prévoir une période de garantie plus longue. Dans les deux garanties, ECS et Tecumseh Power Company, figurent des droits et obligations importants se rapportant à votre moteur neuf.

Une intervention au titre de la garantie ne peut être faite que par une concessionnaire agréé Tecumseh Power Company. Lors d'une réclamation au titre de la garantie, vous devez présenter une preuve indiquant la date de vente à l'acheteur original. L'acheteur devra payer les appels téléphoniques et/ou le transport (aller et retour) des produits à l'endroit où se fait l'inspection et/ou le travail sous garantie. L'acheteur sera tenu responsable en cas de dommage ou perte lors du transport d'un moteur ou de pièces remises pour inspection et/ou intervention sous garantie.

Pour toute question au sujet de vos droits et responsabilités dans le cadre de la garantie, contactez Tecumseh Power Company au +1 262 377-2700 ou, aux États-Unis/Canada, composez le 1 800 558-5402.

Révisé en juillet 2005

IMPORTANT !

Les règlements antipollution peuvent être différents dans votre pays. L'énoncé de garantie relatif aux dispositions antipollution s'applique uniquement aux moteurs fournis avec une déclaration de conformité aux dispositions antipollution et un autocollant qui concerne les « règlements antipollution ».

GARANTIE DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION

Garantie du système antipollution (garantie ECS) installé sur les petits moteurs tout terrain de Californie des années 1995 et suivantes (pour les autres états, il s'agit des moteurs des années 1997 et suivantes) :

A. **APPLICABILITÉ :** La présente garantie s'applique aux petits moteurs tout terrain de Californie des années 1995 et suivantes (pour les autres états, il s'agit des moteurs des années 1997 et suivantes). La période de garantie ECS débutera à la date de livraison à l'acheteur original du moteur ou de l'équipement neuf et se poursuivra durant 24 mois consécutifs.

B. **COUVERTURE GÉNÉRALE RELATIVE AUX ÉMISSIONS POLLUANTES :**
Tecumseh Power Company garantit à l'acheteur original et aux acheteurs subséquents d'un moteur ou d'un équipement neuf, que chaque petit moteur tout terrain :

1. a été conçu, fabriqué et équipé en vue de satisfaire aux exigences des règlements applicables adoptés par le Air Resources Board, conformément aux chapitres 1 et 2, partie 5, division 26 du Health and Safety Code, et
2. est exempt de défauts de matériaux et de fabrication qui, à tout moment de la période de garantie ECS, pourraient faire en sorte qu'une pièce du système antipollution garantie ne soit pas identique à tous points de vue à la pièce décrite dans la demande de certification du fabricant du moteur.

C. La garantie ECS ne s'applique qu'aux pièces du système antipollution de votre moteur, comme suit :

1. Toute pièce du système antipollution garantie qui, selon le programme d'entretien défini dans le Manuel de l'opérateur, ne doit pas faire l'objet d'un remplacement, est garantie durant la période de garantie ECS. Si une telle pièce présente une défectuosité durant la période de garantie ECS, elle devra être réparée ou remplacée par Tecumseh Power Company selon les dispositions du paragraphe 4 ci-dessous. Toute pièce ainsi réparée ou remplacée au titre de la garantie ECS est garantie pour le reste de la période de garantie ECS.
2. Toute pièce du système antipollution garantie qui, selon le programme d'entretien défini dans le Manuel de l'opérateur, ne doit faire l'objet que d'une inspection ordinaire, est garantie durant la période de garantie ECS. Dans des directives écrites à l'égard d'une telle pièce, tout énoncé stipulant « réparer ou remplacer au besoin » ne devra en aucun cas réduire la période de garantie ECS. Toute pièce ainsi réparée ou remplacée au titre de la garantie ECS est garantie pour le reste de la période de garantie ECS.
3. Toute pièce du système antipollution garantie qui, selon le programme d'entretien défini dans le Manuel de l'opérateur, doit faire l'objet d'un remplacement, est garantie durant la période précédant la première date de remplacement prévue pour cette pièce. Si une telle pièce présente une défectuosité avant cette date, elle devra être réparée ou remplacée par Tecumseh Power Company selon les dispositions du paragraphe 4 ci-dessous. Toute pièce du système antipollution ainsi réparée ou remplacée au titre de la garantie ECS est garantie pour le reste de la période de garantie ECS précédant la première date de remplacement prévue pour une telle pièce du système antipollution.
4. La réparation ou le remplacement de toute pièce du système antipollution garantie au titre de la présente garantie ECS devra être effectué sans frais pour le propriétaire dans un établissement de service agréé Tecumseh.
5. Le propriétaire ne devra pas être facturé pour un travail de diagnostic aboutissant à la conclusion qu'une pièce couverte par la garantie ECS est de fait défectueuse, sous réserve qu'un tel diagnostic soit effectué dans un établissement de service agréé Tecumseh.
6. Tecumseh Power Company pourra être tenue responsable des dommages à d'autres composants d'origine des moteurs ou modifications autorisées directement dus à une défectuosité de pièce du système antipollution, durant la garantie, cette pièce étant couverte par la garantie ECS.
7. Durant toute la période de garantie ECS, Tecumseh Power Company devra stocker une quantité de pièces de système antipollution suffisante pour répondre à la demande prévue pour de telles pièces.
8. Toute pièce de rechange du système antipollution approuvée par Tecumseh Power Company peut être utilisée lors d'un entretien ou d'une réparation au titre de la garantie ECS et sera fournie sans frais au propriétaire. L'usage d'une telle pièce ne réduira d'aucune manière les obligations de Tecumseh Power Company au titre de la garantie ECS.
9. Les pièces complémentaires ou modifiées non approuvées ne doivent en aucun cas être utilisées pour modifier ou réparer un moteur de Tecumseh Power Company. Un tel usage constitue une cause d'annulation pure et simple de la présente garantie ECS et c'est un motif suffisant de refus d'une réclamation au titre de la garantie ECS. Tecumseh Power Company ne pourra être tenue responsable en vertu des présentes des défectuosités de pièces garanties de moteurs Tecumseh dues à l'usage de telles pièces complémentaires ou modifiées non approuvées.

LES PIÈCES DU SYSTÈME ANTIPOLLUTION COMPRENNENT :

1. Le carburateur et ses pièces internes :
   a) le filtre à carburant
   b) les joints de carburateur
   c) la tubulure d'admission
2. Le filtre à air
   a) l'élément de filtre à air
3. Le système d'allumage, comprenant :
   a) la bougie
   b) le module d'allumage
   c) le volant moteur
4. Le silencieux à pot catalytique *(le cas échéant)* :
   a) le joint d'étanchéité de silencieux *(le cas échéant)*
   b) le collecteur d'échappement *(le cas échéant)*
5. Le reniflard d'aération du carter et ses composants :
   a) le tuyau de raccordement du reniflard
6. Le système de contrôle de l'évaporation de carburant comprenant :
   a) la (les) conduite(s) de carburant
   b) le filtre à carburant
   c) l'absorbeur *(le cas échéant)*
   d) le réservoir de carburant *(le cas échéant)*
   e) le bouchon de remplissage de carburant *(le cas échéant)*

Révisé en juillet 2005

IMPORTANT !

Les règlements antipollution peuvent être différents dans votre pays. L'énoncé de garantie relatif aux dispositions antipollution s'applique uniquement aux moteurs fournis avec une déclaration de conformité aux dispositions antipollution et un autocollant qui concerne les « règlements antipollution ».

XII. Informations sur la garanti

GARANTIE LIMITÉE SUR LES MOTEURS ET MODULES D'ALLUMAGE ÉLECTRONIQUES NEUFS TECUMSEH

Pendant la période indiquée ci-dessous, débutant à la date d'achat, et sous réserve des exceptions et limitations décrites dans la présente, Tecumseh Power Company effectuera, à sa discrétion et sans autre recours possible, soit la réparation, soit le remplacement, pour l'acheteur original, sans frais pour ce dernier, de toute pièce de tout moteur neuf Tecumseh qui se révèle, après un examen par un concessionnaire agréé Tecumseh ou par une usine Tecumseh à Grafton, au Wisconsin, **DÉFECTUEUSE DU POINT DE VUE DES MATÉRIAUX ET/OU DE LA FABRICATION**. Cette garantie limitée **NE COUVRE PAS** (i) tout moteur ou toute pièce de moteur Tecumseh utilisé sur un véhicule de compétition et/ou aux fins d'une activité commerciale ou de location, ou (ii) les défauts ou dommages dus à des modifications d'un moteur neuf ou de pièces neuves Tecumseh ou à l'usure normale, un accident, un entretien inadéquat, une utilisation inappropriée ou abusive du produit, ou encore au non-respect des directives contenues dans un manuel d'utilisation d'un moteur neuf ou d'une pièce neuve Tecumseh. Les coûts d'entretien normal ou des pièces de rechange remplaçant des pièces non défectueuses seront à la charge de l'acheteur original. Lors d'une réclamation au titre de la garantie, vous devez présenter une preuve indiquant la date d'achat par l'acheteur original. L'acheteur seul devra payer les appels téléphoniques et/ou le transport (aller et retour) d'un moteur ou de pièces de moteur à l'endroit où se fait l'inspection et/ou le travail sous garantie. L'acheteur sera tenu responsable en cas de dommage ou perte lors du transport d'un moteur ou de pièces remises pour inspection et/ou intervention sous garantie. **UNE INTERVENTION AU TITRE DE LA GARANTIE NE PEUT ÊTRE FAITE QUE PAR UN CONCESSIONNAIRE AGRÉÉ TECUMSEH.** Vous pouvez obtenir un service au titre de la garantie en contactant soit un établissement de service agréé Tecumseh (concessionnaire agréé Tecumseh, distributeur agréé Tecumseh ou distributeur grossiste Tecumseh), soit Tecumseh c/o Service Manager, 900 North Street, Grafton, Wisconsin 53024-1499 É.-U.

	« USAGE PRIVÉ » (4)		**« USAGE COMMERCIAL » (5)**	
Garantie	Dans le territoire	Hors du territoire	Dans le territoire	Hors du territoire
Catégorie	États-Unis et Canada	États-Unis et Canada	États-Unis et Canada	États-Unis et Canada
(A)	90 jours	90 jours(1)	Aucune garantie	Aucune garantie
(B)	1 an	1 an(1)	1 an	1 an
(C)	2 ans	1 an(1)	1 an	1 an
(D)	2 ans	2 ans(2)	1 an	1 an
(E)	2 ans	2 ans	1 an	1 an
(H)	2 et 10(3)	2 et 10(3)	1 an	1 an
(K)	2 et 10(3)	2 et 10(3)	2 et 10(3)	1 an
(M)(7)	3 ans	3 ans	1 an	1 an

(1) 2 ans pour les états membres de l'Union Européenne. Les consommateurs peuvent avoir d'autres droits non affectés par les termes de cette garantie en vertu de la directive européenne 1999/44/EC et de la législation nationale de certains états membres de l'Union Européenne.

(2) 1 an sur les moteurs de tondeuse rotative, pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

(3) 2 ans sur le moteur et 10 ans (durant les 5 premières années les pièces et la main-d'œuvre sont couvertes; durant les 5 autres années, seules les pièces sont couvertes) sur l'allumage électronique.

(4) Pour les besoins du présent énoncé de garantie, l'expression « usage privé » s'entend de l'usage personnel à titre de consommateur, autour d'une maison d'habitation, par l'acheteur au détail original.

(5) Pour les besoins du présent énoncé de garantie, l'expression « usage commercial » se rapporte à tout autre usage, y compris des fins commerciales, de location ou de production de revenus.

(6) Vous pouvez connaître la catégorie de garantie applicable à votre moteur d'après le numéro de modèle inscrit sur l'autocollant « Informations importantes sur le moteur ». La lettre du numéro de modèle de moteur figurant entre parenthèses (A), (B), (C), (D), (E), (H) (K) ou (M) désigne la catégorie de garantie couvrant votre moteur.

(7) Le droit à la garantie de trois (3) ans pour usage privé en vertu de la catégorie de garantie de moteur (M) peut être indiqué par la lettre (M) figurant sur l'autocollant « Informations importantes sur le moteur », placé sur le carter de moteur ou sur un autocollant supplémentaire apposé à côté.

LA PRÉSENTE GARANTIE EXPRESSE EST COMPLÉTÉE PAR L'ÉNONCÉ DE GARANTIE TECUMSEH AU TITRE DES DISPOSITIONS ANTIPOLLUTION DE LA CALIFORNIE, le cas échéant.

LA PRÉSENTE GARANTIE EXPRESSE TIENT LIEU DE TOUTES AUTRES GARANTIES EXPRESSES. Ni Tecumseh, ni une quelconque de ses filiales n'offrent de quelconques garanties, déclarations ou promesses, que ce soit par écrit ou verbalement, sur la qualité du moteur ou de ses pièces, autres que celles stipulées aux présentes. **TOUTE GARANTIE IMPLICITE RELATIVE À LA QUALITÉ MARCHANDE, COMMERCIALE OU À L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DANS LA MESURE OU L'UNE OU L'AUTRE POURRAIT S'APPLIQUER À UN MOTEUR OU À UNE PIÈCE TECUMSEH QUELCONQUE, SERA LIMITÉE EN DURÉE AUX PÉRIODES DE GARANTIE EXPRESSE DÉFINIES DANS LE TABLEAU DE GARANTIE CI-DESSUS, DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, TOUTES AUTRES GARANTIES IMPLICITES ÉTANT EXCLUES. EN AUCUN CAS, TECUMSEH NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES OU DE FRAIS INDIRECTS, ACCESSOIRES OU PARTICULIERS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, DE PERTE DE TEMPS, DE PERTURBATION, DE PERTE D'USAGE DE L'APPAREIL OU DE TOUT COÛT OU FRAIS D'UTILISATION D'APPAREILS DE SUBSTITUTION PENDANT LES PÉRIODES DE MAUVAIS FONCTIONNEMENT OU D'ÉTAT HORS D'USAGE.** Certaines provinces ou certains états ne permettent pas de limitations sur la durée d'une garantie implicite ou les exclusions ou limitations relatives à des dommages accessoires ou indirects, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer dans votre cas. La présente garantie restreinte vous confère des droits reconnus par la loi et vous pouvez aussi avoir d'autres droits reconnus par la loi, qui peuvent différer d'un état ou d'une province à l'autre.

Tecumseh n'assume, et n'autorise aucune autre personne, physique ou morale, à assumer, aucune autre obligation ou responsabilité en rapport avec un produit ou des pièces Tecumseh quelconques. Le revendeur ou le concessionnaire d'un produit ou d'une pièce Tecumseh n'est aucunement mandaté pour agir ou s'engager pour le compte de Tecumseh ou pour modifier en aucune manière les termes ou les limitations de la garantie de Tecumseh.

Révision : janvier 2004

⚠ AVERTISSEMENT

PROPOSITION 65 POUR LA CALIFORNIE

Le gaz d'échappement de ce produit contient des produits chimiques connus de l'état de Californie pour être à l'origine de cancers, de malformations à la naissance ou avoir une toxicité vis-à-vis de la reproduction.

Tecumseh Power Company • Grafton, Wisconsin 53024-1499 • É.-U.
Téléphone : +1 (262) 377-2700
Visitez le site Web : www.TecumsehPower.com

181-887-24
(français) 1/01/08